

CAPER. Les Prud'hommes de Mâcon délibèrent en faveur des victimes de l'amiante.

Les victimes indemnisées

Le délibéré de l'audience du conseil de prud'hommes de Mâcon condamne la SA Eternit de Vitry-en-Charollais.

Les membres du CAPER et Me Jean-Paul Teissonnière ne cachent pas leur joie. « C'est un bon jugement, très positif. » 17 plaignants, tous d'anciens salariés d'Eternit et des ayants-droit d'anciens salariés ont écouté mardi après-midi, le délibéré de l'audience du conseil de prud'hommes de Mâcon. Conseil qui condamne la SA Eternit de Vitry-en-Charollais à payer des dommages et intérêts aux plaignants pour préjudice économique lié à leur départ anticipé à la re-



Les membres du CAPER ont multiplié les actions devant les tribunaux. Photo archives JSL

traite. Qui plus est, les sommes demandées ont été respectées. Le Conseil condamne également Eternit à

verser aux plaignants 10 000 euros pour préjudice d'anxiété. « À l'exception de 5 plaignants malades car

nous avons estimé qu'ils avaient déjà obtenu la réparation de leur préjudice moral devant le Tribunal des

Affaires de Sécurité Sociale », explique Me Teissonnière. En revanche, pour les malades notamment, ce jugement est une première car leur demande en préjudice économique devant un Conseil de Prud'hommes a été jugée recevable. Jusque-là, ils ne pouvaient invoquer que la faute inexcusable.

Cette action avait échoué à Albi. À Mâcon, c'est une première victoire qui peut mener loin.

« S'il n'y a pas d'appel, les sommes devraient être versées dans un mois. » D'ores et déjà, d'autres dossiers sont à l'étude et devraient être présentés devant d'autres tribunaux des Prud'hommes.

CAROLINE MUSQUET

INTERSYNDICALE



Démarche unitaire de cinq organisations syndicales pour peser sur le sommet social. Photo Michel Raymond.

Tour de chauffe syndical

Cinq syndicats, CGT, Unsa, CFDT, Solidaires et FSU, ont interpellé le préfet hier matin à Mâcon et dans toutes les préfectures de France pour rappeler à l'État leurs exigences en vue du prochain sommet social avec le patronat et les pouvoirs publics.

À quelques jours du 1^{er} Mai et des mobilisations d'ores et déjà prévues dans sept villes du département, « cette journée est un point d'étape », selon Jean-Pierre Gabriel, secrétaire départemental CGT. « Nous nous plaçons dans la continuité du 23 mars » a-t-il ajouté. Comprendre, la mobilisation passe désormais par

l'intersyndicale. « Nous mettons en avant ce qui nous rassemble », a expliqué Sébastien Listrat d'Unsa 71. La feuille de route commune se consacre à trois grands thèmes fédérateurs : l'emploi, le pouvoir d'achat et l'avenir des retraites. Sur ce point, les syndicats mettent en garde sur des délais trop courts, seulement trois mois de négociation... dont juillet et août. Une offensive plus locale a été menée dans l'après-midi à La Clayette pour condamner la fermeture annoncée de l'usine Manitowoc (voir par ailleurs.)

M. G.

LA CLAYETTE

400 personnes pour soutenir Potain

« Nous n'avons pas dit notre dernier mot. » C'est en somme le contenu du discours tenu hier par les organisations syndicales qui appelaient à manifester dans les rues de la ville. Une foule de 400 personnes composée d'élus, de salariés, de commerçants, de retraités, a défilé pour apporter son soutien aux salariés du fabricant de grues. Malgré l'annonce faite par la direction le 24 mars dernier de la fermeture du site, l'heure est encore à la mobilisation.

« L'initiative d'aujourd'hui nous permet de nous retrouver pour exprimer haut et fort notre refus de voir fermer l'usine » expliquait Alain Morand du syndicat CGT



L'appel unitaire lancé par les organisations syndicales n'a pas été à la hauteur de leurs espérances. Photo E.D.

Manitowoc. Pourtant, à moins d'un énorme renversement de situation, les dés semblent définitivement jetés pour Potain. Cette jour-

née d'action aura en tout cas permis de mobiliser les troupes en vue d'un 1^{er} mai très attendu.

E.D.

OFFICIEL
SOLDES
LEGÉANT DU MEUBLE DU 12 AU 25 AVRIL 2010
Du Jamais Vu!
*SELON DÉCLARATION PRÉALABLE EN PRÉFECTURE. SUR LES ARTICLES SIGNALÉS PAR ÉTIQUETTES SPÉCIALES EN MAGASIN.

Battistini
LEGÉANT DU MEUBLE
R.N.6 - Sevrey
CHALON SUD
03 85 48 02 49
OUVERT • Lundi : 14 h - 19 h • Du mardi au samedi : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h
www.geant-du-meuble.com

2251445